

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

RÉPUBLIQUE DU MALI

.....

Un Peuple Un But Une Foi

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**NOTE CONCEPTUELLE DE L'APPROCHE DES NOUVEAUX VILLAGES
AGRICOLES AU MALI**

Juin 2016

Sommaire

1. CONTEXTE	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Situation géographique, climatique et socio-économique	4
1.2. Contraintes, défis et opportunités du secteur agricole	4
1.3. Politique de développement agricole	6
1.4 Politique de l'emploi jeune en lien avec la politique de développement agricole	7
2. JUSTIFICATION DES NOUVEAUX VILLAGES AGRICOLES (NVA).....	7
3. CONCEPT, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES NOUVEAUX VILLAGES AGRICOLES.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1. Concept	8
3.2. Objectifs.....	9
3.3. Résultats attendus	9
4. STRATEGIE DE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX VILLAGES AGRICOLES.....	10
4.1. Conditions requises pour le développement des NVA.....	Erreur ! Signet non défini.1
4.2. Cadre institutionnel pour la promotion des NVA.....	Erreur ! Signet non défini.2
4.3. Identification des acteurs et leurs rôles dans la promotion des NVA	133
5. QUESTIONS TRANSVERSALES	Erreur ! Signet non défini.4
5.1. Foncier rural	Erreur ! Signet non défini.4
5.3. Genre et environnement	Erreur ! Signet non défini.
5.4. Formation et recherche	Erreur ! Signet non défini.5
6. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	Erreur ! Signet non défini.
6.1. Renforcement des capacités des services chargés de la promotion des NVA..	Erreur ! Signet non défini.
6.2. Promotion du développement inclusif dans les NVA	Erreur ! Signet non défini.
6.3. Accompagnement du secteur privé.....	Erreur ! Signet non défini.
7. RISQUES ET MESURES A ENVISAGER.....	Erreur ! Signet non défini.6

SIGLES ET ACRONYMES

AGIR	Alliance Globale des Initiatives de Résilience
ATI	Agence d'Aménagement des Terres Irriguées
CEDEAO	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural
CA	Chambre d'Agriculture
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
IER	Institut d'Économie Rurale
INSTAT	Institut National de Statistique
LOA	Loi d'Orientation Agricole
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire du Développement
OPA	Organisations Paysannes Agricoles
PDA	Politique de Développement Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
NVA	Nouveau Village Agricole

1. CONTEXTE :

1.1. Situation géographique, climatique et socio-économique

Le Mali est un pays continental de l'Afrique de l'Ouest (avec une superficie de 1 241 238 km²) à vocation agro-sylvo-pastorale. Il est traversé par deux grands fleuves, le Niger (4 200 km de long, dont 1 700 km au Mali) et le fleuve Sénégal (1 700 km de long, dont 800 km au Mali) et leurs affluents totalisant un volume annuel estimé à 110 milliards m³ en année humide et 30 milliards m³ en année sèche. Le pays occupe une position stratégique en partageant ses frontières (longues d'environ 7 000 km) avec sept autres pays (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal).

Le Mali compte quatre (4) grandes zones climatiques (zone pré-guinéenne ou subhumide, zone soudanienne, zone sahélienne, zone saharienne désertique). Son climat est de type tropical avec une pluviométrie aléatoire variant de moins de 100 à 1 200 mm/an du Nord au Sud. Il est caractérisé par l'alternance de deux saisons, une saison sèche et une saison des pluies. Les ressources en eau souterraine sont estimées à 2 720 milliards de m³ avec un taux de reconstitution annuelle de 66 milliards de m³.

La population totale est estimée 17,3 millions en 2014 et sera de 20,5 millions en 2020 (RGPH, 2009) avec un taux de croissance de 3,6% par an. Cette population est jeune (plus de la moitié à moins de 15 ans) et est confrontée au chômage. L'incidence de la pauvreté est estimée à 43,6% en 2010.

L'économie nationale à dominante agro-sylvo-pastorale est très dépendante des aléas climatiques et de la fluctuation des cours de trois matières premières, l'or, le coton et le bétail. Le secteur primaire, qui emploie près de 80% de la population représente environ 40% du PIB, contre 20% et 40% pour les secteurs secondaire et tertiaire. Les produits du secteur primaire subissent de pertes importantes à cause de leur faible niveau de transformation et de valorisation.

La production Agricole¹ représente 33% du PIB et 15% des recettes d'exportation. Le taux de croissance moyen du PIB Agricole des dix dernières années est resté inférieur à 5% n'atteignant pas l'objectif de 6% recommandé par le NEPAD aux pays africains, pour réaliser la sécurité alimentaire et réduire fortement la pauvreté rurale et urbaine.

1.2. Contraintes, défis et opportunités du secteur agricole

L'une des principales caractéristiques du secteur Agricole est l'existence d'exploitations Agricoles familiales de taille réduite. La production Agricole reste tributaire des aléas climatiques (sécheresses, inondations), des déprédateurs et des épizooties, de la raréfaction et la faible qualification de la main d'œuvre en milieu rural, le faible accès des producteurs au crédit, la faible capacité de gestion des organisations de producteurs, la faible valorisation des produits Agricoles, l'insuffisance de financement, l'insuffisance du système d'appui conseil et

¹ Le mot Agricole avec « A » signifie agriculture-élevage-pêche-foresterie.

le faible niveau de formation des producteurs, la faiblesse du système d'information et de statistiques Agricoles, la fluctuation des prix et l'instabilité des revenus Agricoles, la faiblesse des échanges commerciaux avec les pays voisins.

Les grands défis du secteur sont :

- la maîtrise de l'eau pour réduire la dépendance des productions Agricoles de la pluviométrie à travers les aménagements hydro-Agricoles, les techniques de conservation des eaux et du sol ;
- la mise au point de variétés et d'itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques dans les différentes zones de production ;
- le développement de l'agro-industrie pour créer de la valeur ajoutée et des emplois productifs en milieu rural et urbain ;
- l'organisation des acteurs à tous les niveaux des chaînes de valeur (producteurs, commerçants, transformateurs et distributeurs) ;
- la gestion des risques dans le secteur Agricole pour sécuriser et accroître les revenus des producteurs ;
- la mobilisation des financements au profit de l'agriculture en vue de sa modernisation ;
- la sécurisation foncière et l'émergence d'un marché foncier, qui permettent de stimuler les investissements privés.

Malgré les défis et contraintes ci-dessus évoqués, le pays dispose de nombreuses opportunités, qui permettent au secteur Agricole de contribuer fortement à la croissance de l'économie nationale. Parmi ces opportunités, on peut retenir :

- l'existence d'un important potentiel de terres cultivables. La superficie utilisable pour l'agriculture et l'élevage est estimée à 43,7 millions d'hectares, dont 14% sont cultivés. Le potentiel de terres aménageables pour l'irrigation est estimé à 2,2 millions d'hectares, dont seulement 18% sont aménagées (DNGR, 2013) ;
- l'existence d'une demande marchande importante au niveau national stimulée par une forte croissance démographique, l'urbanisation rapide et la croissance des revenus ;
- l'intégration économique régionale : le Mali est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales dont entre autres l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la CEDEAO, qui offrent de grands marchés d'exportation à des conditions avantageuses ;
- la hausse continue des prix des produits alimentaires depuis 2007-2008 à l'échelle mondiale, qui rend les investissements Agricoles plus rentables ;
- le développement récent des infrastructures de communication et de transport, qui permettent la connexion des grands bassins de production aux marchés nationaux et régionaux ;
- la disponibilité de technologies Agricoles et de transformation, qui permettent de booster la production et de créer de la valeur ajoutée.

1.3. Politique de développement agricole

La relance du secteur Agricole au Mali s'inscrit dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Cette Loi élaborée en 2006 oriente la Politique du Développement Agricole (PDA) finalisée en 2013. La mise en œuvre de cette politique à travers le Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA) permet de garantir durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'améliorer le revenu des populations. Les objectifs de cette politique visent à :

- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population de plus en plus nombreuse dans un espace économique ouvert et concurrentiel. Il s'agira de satisfaire une demande forte et diversifiée (exigeante en produits de qualités accessibles) à cause de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide et des modifications des habitudes de consommation au Mali et dans l'espace CEDEAO ;
- améliorer la productivité et la compétitivité Agricole pour une meilleure valorisation des produits sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux. Il s'agit de diversifier, d'intensifier, de moderniser les systèmes de production Agricole et de renforcer les stratégies intersectorielles aptes à développer les transports, l'industrie, l'énergie, le commerce, etc. ;
- développer le partenariat public-privé, qui permet de combler le déficit de financement avec l'apport des investissements privés pour augmenter les niveaux actuels de la production et de la productivité, afin de faire face à une demande croissante en produits alimentaires.
- développer les agropoles en vue de renforcer les synergies intersectorielles (transport, industrie, énergie, commerce, etc.) pour promouvoir une agro-industrie de pointe ;
- sécuriser et accroître les revenus des exploitants Agricoles par l'amélioration de la qualité des produits Agricoles et Agro-alimentaires et la réduction des pertes post-récolte ;

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la stratégie qui sous-tend le développement du secteur Agricole s'appuie sur deux piliers :

(i) la mutation des exploitations familiales pratiquant principalement une agriculture de subsistance vers des exploitations familiales commerciales produisant pour le marché. Ces exploitations sont très diverses, avec seulement 15% des exploitants, qui fournissent l'essentiel des surplus commercialisables, tandis que la majorité des producteurs peine à assurer leur autosubsistance alimentaire. A cet effet, l'ambition du gouvernement est de formuler un vaste programme national de résilience visant à moderniser les petites et moyennes exploitations familiales (par la mutation de l'agriculture familiale traditionnelle en agriculture familiale moderne). Ce programme de résilience entre dans le cadre de l'initiative AGIR.

(ii) l'intensification, la diversification et la création de synergies intersectorielles (énergie, hydraulique, transport, industrie, commerce, etc.) dans les grands bassins de production Agricole pour la promotion des exploitations Agricoles privées en vue d'assurer le

développement des agropoles connectés aux marchés national, sous- régional, régional et international.

Dans ce cadre, le développement des agropoles apparaît comme un des axes majeurs du programme de développement économique du Gouvernement pour contribuer fortement à la croissance économique. L'objectif de croissance retenu pour le secteur Agricole est de 7% par an et la création d'au moins 100 000 emplois nouveaux à l'horizon 2018.

1.4 Politique de l'emploi jeune en lien avec la politique de développement agricole :

Le chômage des jeunes demeure une des préoccupations majeure des plus hautes autorités du pays. Pour faire face à cette situation, le département en charge de la jeunesse s'est doté d'une Politique Nationale pour l'emploi jeune qui prévoit notamment la création de 200 000 emplois nouveaux au profit de la jeunesse entre 2014 et 2018. L'agriculture demeure la principale source d'emploi du pays aussi l'essentiel des emplois prévus dans le cadre de cette politique proviendra forcément du développement du secteur Agricole. En effet cette politique est en phase avec l'objectif de croissance retenu pour ce secteur qui est de 7% par an et qui prévoit la création d'au moins 100 000 emplois nouveaux à l'horizon 2018.

2. JUSTIFICATION DES NOUVEAUX VILLAGES AGRICOLES

Les contraintes, les défis et les opportunités ci-dessus évoqués ont poussé le Gouvernement à envisager la mise en place « **des nouveaux villages agricoles** » pour apporter des solutions adaptées à certains des principaux problèmes du secteur Agricole, qui sont entre autres : (i) le faible niveau de modernisation du système de production Agricole ; (ii) la faible articulation entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire d'une part et, entre les acteurs, qui interviennent sur les mêmes filières et chaînes de valeur d'autre part ; et (iii) l'inadéquation entre l'offre et la demande des produits Agricoles, etc.

En effet, pour ce qui concerne la production Agricole, elle demeure très dépendante des aléas climatiques et peu mécanisée (seulement 40 % des unités de productions Agricoles sont actuellement équipées en matériels à traction animale et, 0,1% des exploitations sont motorisées). Cette situation se traduit par une faible productivité avec des produits de moindre qualité, difficiles à valoriser par des unités industrielles (taux de contribution de l'industrie manufacturière au PIB de 4,9% contre une moyenne de 20% dans les pays émergents).

En plus des contraintes liées au système de production Agricole, les différents intervenants dans les filières et chaînes de valeur évoluent sans concertation. Les politiques en cours n'ont pas favorisé la connexion entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, afin de promouvoir l'industrialisation et la valorisation de la production Agricole. Ce qui a entraîné un manque d'emploi en milieu rural avec comme conséquence, un départ massif des bras valides vers les grandes villes (50% de la population du pays sera concentrée dans les villes en 2020). Cet exode massif des jeunes entraîne à long terme la baisse de la production Agricole en quantité et qualité. En plus, la concentration des populations dans les villes entraîne des changements dans les habitudes alimentaires et une augmentation de la demande

en produits locaux, créant ainsi, une inadéquation entre l'offre et la demande des produits Agricoles.

Les arguments ci-dessus évoqués permettent de justifier la création des nouveaux villages agricoles qui vont contribuer fortement à la modernisation de l'agriculture pour servir de support à la promotion des agropoles afin de créer plus de richesse dans le secteur Agricole en vue d'augmenter sa contribution à la croissance économique.

3. CONCEPT, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DES NOUVEAUX VILLAGES AGRICOLES :

- **3.1 Concept :**

- a) Origine du concept:**

Au sortir de la grave crise sécuritaire et institutionnelle de 2012, le peuple souverain du Mali, au terme des élections présidentielles de 2013, a accordé à une très forte majorité ses suffrages au candidat Ibrahim Boubacar Kéïta sur la base des engagements qu'il a pris devant lui et qui sont consignés dans « le Projet Présidentiel, le Mali d'abord ». Ce Projet de société du Président prévoit dans son axe 2 « pour le bonheur des Maliens » de développer une agriculture durable moderne et compétitive garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La concrétisation de cette vision en ce qui concerne le secteur agricole nécessite des réformes profondes visant à assurer la sécurité alimentaire, la stabilité sociale, l'instauration d'un meilleur cadre de vie des populations à travers la création d'emploi et l'ouverture de plusieurs opportunités d'affaire favorisant l'amélioration des revenus des producteurs Agricoles représentant 80% de la population malienne.

Les réformes envisagées doivent par ailleurs, aller dans le sens de donner des réponses appropriées aux contraintes et difficultés qui de façon récurrente affectent la performance du secteur agricole au nombre desquelles l'on peut principalement retenir :

- la forte dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques malgré ses atouts en terres irrigables (2,2 millions d'hectares) sur lesquelles seulement 18% sont exploitées,
- la difficulté d'accès des producteurs aux crédits agricoles,
- le faible niveau de mécanisation,
- le manque de professionnalisme des acteurs,
- le faible niveau d'industrialisation du secteur ;
- le déficit d'emploi structuré ;
- l'insécurité foncière etc.

Dans la mise en œuvre du projet présidentiel, des actions fortes ont déjà été posées en vue de résoudre les contraintes et difficultés ci-dessus évoquées. Elles portent sur :

- la création d'une agence d'aménagement des terres et de l'irrigation (ATI) pour diligenter la réalisation du programme présidentiel de 100 000 hectares de terres aménagées (2014-2018);
- l'allocation de 15% du budget de l'État pour soutenir le financement du secteur agricole ;

- le démarrage d'un programme de mécanisation agricole avec la mise en œuvre d'un projet pilote portant sur la mise à disposition de 1 000 tracteurs aux producteurs pour la campagne agricole 2015-2016;

Concernant l'emploi en milieu rural, le Projet de société du Président de la République prévoit parmi les mesures prioritaires, la mise en œuvre d'une politique d'installation des jeunes sur les terres aménagées assortie d'un programme de construction de l'habitat Rural (PHR) en faveur de ces jeunes. Cette politique devra aboutir à la création d'un type nouveau de village dénommé « **Nouveau Village Agricole** »(NVA) à travers les zones agro-écologiques à fort potentiel aménageable en maîtrise totale de l'eau.

b) Définition du concept « Nouveau Village Agricole » (NVA) :

Le NVA se définit comme un espace géographique abritant des habitats décents et des aménagements hydro-agricoles où se déroulent de façon holistique les activités de développement économiques touchant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie de l'agro-industrie, des infrastructures socio-économiques de base.

Sur cet espace aménagé, il est créé des logements à coûts modérés pour servir de résidences aux nouveaux habitants qui en priorité seront des jeunes femmes et des jeunes hommes en quête d'emploi. Cet emploi leur sera offert par la mise en valeur des portions de terres qui leur seront affectées à titre d'exploitations agricoles sécurisées. Les jeunes entrepreneurs agricoles ainsi installés pourront créer de nombreux nouveaux emplois pour les jeunes de leurs contrées.

Pour impulser, soutenir et accélérer le développement socio-économique dans leurs zones d'implantation, les « **NVA** » seront dotés de toutes les commodités liées au cadre de vie de la population (électricité, points d'eau potable, équipements socio-sanitaires, d'éducation, de marché, de culte, et unité industrielle de transformation des produits agricoles etc.).

• 3.2 Objectifs de création des NVA.

L'initiative NVA vise à :

- Créer des emplois durables générateurs de richesses au bénéfice des jeunes à travers des investissements massifs à réaliser dans le secteur Agricole en vue de contribuer à réduire la pauvreté et la précarité en milieu rural.
- Améliorer la productivité et la compétitivité Agricole avec l'ambition de diversifier, d'intensifier et de moderniser les systèmes de production tenant compte de la dimension environnementale dans le contexte du changement climatique.

• 3.3 Résultats attendus du programme de création des nouveaux villages agricoles :

Le programme prévoit la création de **20 nouveaux Villages Agricoles** dans les zones à fort potentiel aménageable du pays notamment : la zone deltaïque de l'Office du Niger, la zone du Moyen Bani, la zone de Sélingué liée au Sankarani, la zone du Faguibine, la zone de Taoussa, la zone de Manantali , du lac Térékolé- Magui, les zones lacustres et les zones oasiennes du Nord.

Le modèle retenu à titre indicatif pour le nouveau village est la création autour d'un espace aménagé **de 3000hectares** sur lesquels seront installés **150 jeunes** qui bénéficieront chacun

d'une superficie de **20 hectares** à titre d'exploitation agricole et **d'un logement social**. Sur la base de ces données, le projet portera sur :

- l'aménagement de **60 000 hectares pour les 20 villages** ;
- l'installation de **3 000 jeunes** ;
- la construction de **3 000 logements** économiques équipés des commodités d'usage ;
- l'équipement de chacun des 20 villages ainsi créés en infrastructures socio-économiques de base (points d'eau, centres de santé, école, équipements marchands, lieux de culte, espace agro-industriel, espaces sportifs et de loisir etc.)

Cependant, il est prévu l'adaptation de ce modèle par rapport aux réalités de chaque site. Aussi sur les différents sites, les études de faisabilité détermineront les superficies réellement aménageables, le nombre d'habitants du village et la taille de l'exploitation agricole à attribuer à chaque habitant.

Dans tous les cas, en résumé :

Le Programme NVA = 3 000 logements sociaux = 60 000 ha aménagés = 3 000 jeunes installés et fixés= 3 000 emplois directs créés= 21 000 emplois indirects créés.

4. Stratégie de mise en œuvre :

Le concept de nouveaux villages agricoles est relativement nouveau au Mali. La formulation et la mise en œuvre du projet d'installation devrait se faire de la manière suivante :

(i) l'identification des sites de trois nouveaux villages dans les zones de Manantali, de l'Office du Niger et de Sélingué pour tester la préfaisabilité de la traduction du concept en projet auquel les populations adhèrent ; (ii) l'élaboration des termes de référence des études de faisabilité de la création des nouveaux villages agricoles sur les trois sites identifiés et (iii) la formulation et la réalisation d'un « **projet pilote** » de création des nouveaux villages agricoles.

La mise en œuvre de ce projet pilote va permettre de mieux appréhender les contraintes et difficultés liées à l'opérationnalisation du concept de nouveau village agricole et d'envisager les mesures correctives à apporter audit concept.

L'étude de faisabilité a pour but de définir des modèles d'exploitation agricole qui doivent permettre aux jeunes de dégager suffisamment de revenus pour non seulement payer tous les crédits qui leurs seront accordés dans le cadre du programme mais aussi pour avoir un niveau de vie qui crée un enthousiasme auprès des autres jeunes pour le métier d'entrepreneur agricole.

Aussi, il est prévu l'adaptation du modèle par rapport aux réalités de chaque site. Ainsi, sur les différents sites, les études de faisabilité détermineront les superficies réellement aménageables, le nombre d'habitants du village et la taille de l'exploitation agricole à attribuer à chaque habitant.

L'évaluation du projet pilote va permettre d'améliorer la note conceptuelle ci-nécessaires et de procéder à la formulation et la mise en œuvre du programme même d'installation des nouveaux villages agricoles qui à titre indicatif doit aboutir à :

- l'aménagement de **60 000 hectares pour un minimum de 20 villages nouveaux villages agricoles** ;
- l'installation de **3 000 jeunes** ;
- la construction de **3 000 logements** économiques équipés des commodités d'usage ;

- l'équipement de chacun des 20 villages ainsi créés en infrastructures socio-économiques de base (points d'eau, centres de santé, école, équipements marchands, lieux de culte, espace agro-industriel, espaces sportifs et de loisir etc.)

4.1. conditions requises pour l'installation des NVA :

Pour la création et le développement des nouveaux villages, il est nécessaire de créer un environnement favorable au tour des sites à travers : (i) des mesures législatives et réglementaires ; (ii) une capacité institutionnelle pour l'encadrement des NVA; (iii) des infrastructures minimales ; (iv) des services indispensables au développement humain durable; (v) le ciblage des marchés porteurs pour l'écoulement des produits.

- **Mesures législatives et réglementaires**

La création des nouveaux villages agricoles pourrait nécessiter l'établissement de partenariats public-privé dynamique dans plusieurs domaines. Pour construire ces partenariats, l'Etat doit prendre des mesures législatives et réglementaires, afin de clarifier le rôle et les responsabilités des différents acteurs (Etat, secteur privé national, coopératives, collectivités locales, entreprises multinationales, etc.).

- **Création d'une capacité institutionnelle**

Il s'agit : (i) de créer et de renforcer les capacités des structures qui seront en charge du développement et de la gestion des nouveaux villages agricoles ; (ii) d'élaborer une carte d'implantation des nouveaux villages agricoles ; (iii) d'élaborer les procédures simples et transparentes d'accès aux terres pour les nouveaux villages agricoles; (iv) de mettre en place et d'assurer la gestion des cadastres ruraux dans les zones d'implantation des nouveaux villages ; (v) de promouvoir les nouveaux villages agricoles comme destination pour les investissements agro-industriels en favorisant la création des agropoles dans leurs zones d'implantation .

- **Développement des infrastructures**

Il s'agit de développer les infrastructures publiques structurantes pour stimuler l'investissement privé. Le type d'infrastructures varie d'une zone d'implantation de nouveaux villages à une autre et selon les modèles d'exploitation agricole qui sont promus.

L'installation des nouveaux villages agricoles nécessite le développement d'un certain nombre d'infrastructures notamment : (i) les voies de communication ; (ii) les infrastructures de santé ; (iii) les aménagements des terres et leur immatriculation ; l'électrification et les infrastructures d'adduction d'eau etc..

- **Fourniture des services indispensables au développement des nouveaux villages**

Il s'agit d'aider à l'installation dans leurs zones de fournisseurs privés des services nécessaires au développement des nouveaux villages et à l'agro-business. Ces services concernent les appuis techniques et financiers aux exploitations Agricoles des NVA et aux petites et moyennes entreprises (PME) pour la création d'infrastructures de conservation et de

transformation des produits agricoles. Ils concernent également le renforcement de leurs capacités à répondre aux demandes du marché.

Ciblage des marchés

Chaque nouveau village agricole sera connecté à un /ou des marchés porteurs bien identifiés (national, sous-régional ou international). Les différents acteurs travailleront à mettre en œuvre un label qualité pour les produits des NVA.

4.2 Cadre institutionnel pour la promotion des NVA :

Pour l'opérationnalisation de l'approche des nouveaux villages agricoles, le rôle de définition des orientations stratégiques et de la synergie d'action entre les différents ministères impliqués sera dévolu au Comité Exécutif National de l'Agriculture (CENA) présidé par le Premier Ministre. Une structure nationale pour la coordination de la mise en œuvre de la stratégie des NVA sera mise place (comité de pilotage).

- **Structure nationale de gestion du projet de création des NVA**

Il sera créée une structure nationale de gestion du projet de création des NVA qui sera chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique de création des NVA et de la mobilisation des financements nécessaires au développement des infrastructures et des services de soutien aux NVA. La structure proposera des textes, qui préciseront le cadre réglementaire régissant la création et la gestion des NVA, ainsi que le régime fiscal et les modalités de financement, qui leur sont spécifiques.

Ses missions menées en synergie avec les structures de l'Etat seront focalisées sur les aspects suivants :

- ▶ élaboration du programme de création des NVA;
- ▶ mise en place d'infrastructures de base nécessaires au développement des NVA ;
- ▶ facilitation de la mise en place de structures de services d'appui ;
- ▶ mise en place des mesures incitatives à l'investissement privé dans les zones NVA;
- ▶ élaboration de textes juridiques et réglementaires régissant la vie des NVA ;
- ▶ promotion de chaînes de valeurs (développement des interprofessions sur les filières porteuses dans les zones d'implantation des NVA), etc.

En effet, les missions de la structure seront définies de façon à ce qu'elles soient complémentaires avec celles des autres structures de l'Etat, telles que les Offices de Développement, les agences existantes et à créer pour mieux coordonner et planifier les actions de développement dans les zones d'implantation des NVA.

Cette structure s'occupera dans un premier temps de la création et de la gestion des nouveaux villages agricoles pilotes afin de capitaliser les leçons apprises et affiner la formulation du grand programme de création des NVA.

4.3 Identification des acteurs et leurs rôles dans la promotion des NVA

Les NVA seront développés avec une forte implication du secteur privé à travers notamment le partenariat-public-privé. Les acteurs des NVA sont : (i) l'Etat ; (ii) les jeunes exploitants Agricoles et les organisations de jeunesse en général; (iii) les organisations professionnelles Agricoles ; (iv) les chambres d'agriculture ; (v) les collectivités territoriales ; (vi) le secteur privé ; (vii) les services techniques ; (viii) les institutions de formation et de recherche ; et (ix) les partenaires techniques et financiers.

- l'Etat : à travers ses services techniques accomplit les activités régaliennes de contrôle de qualité (intrants, aménagements, suivi de la mise en œuvre des stratégies, lois et réglementations en vigueur, élaboration des projets et programmes). Il suit également les processus de financement des activités de planification, de coordination, de régulation, de contrôle, de suivi, et d'appui conseil. L'Etat doit également créer un cadre attractif pour les jeunes intéressés à faire carrière dans l'agriculture, faire les investissements structurants des NVA, fournir les services et biens publics indispensables à la mobilisation des jeunes et à leur intéressement au métier l'agriculteur.
- les jeunes exploitants Agricoles et les jeunes en général: ils sont les bénéficiaires et interviennent dans la mise en œuvre du projet NVA sur le terrain. Les jeunes bénéficiaires supporteront la plus grande partie du financement du projet à travers le crédit qui leur sera accordé.
- les organisations paysannes Agricoles (OPA) : ils élaborent, exécutent leurs projets et assurent la gestion des moyens. L'Etat favorisera la création de liens fonctionnelles et complémentaires entre les OPA existantes et celles qui seront créées à travers la mise en place des NVA.
- les collectivités territoriales (conseil régional, conseil de cercle, conseil communal) : en collaboration avec la structure de gestion des NVA, elles assurent la planification de l'aménagement des territoires de leur ressort et participent à la création de cadres attractifs pour les investisseurs. En outre, elles réalisent les infrastructures au bénéfice des collectivités territoriales et sont impliquées dans l'octroi des sites d'implantation des NVA.
- les chambres régionales d'agriculture : elles représentent la profession Agricole, et participent, à ce titre, à la planification et au développement des NVA avec l'ensemble des autres acteurs.
- les privés : ils constituent des acteurs clés de la situation, et sont les principaux investisseurs ou prestataires de divers services nécessaires à l'intensification et la transformation des produits Agricoles. Les privés assurent les prestations intellectuelles, la commercialisation des intrants, le volet transformation, les services financiers, le transport, la téléphonie, etc.

- les services techniques : ils assurent l'appui-conseil, donnent leur appui à la planification, à l'évaluation, et le contrôle des activités.
- les institutions de recherche et de formation : elles jouent un rôle de premier plan dans le développement des NVA. Elles interviennent dans les activités de recherche, de formation et d'innovation.
- les partenaires techniques et financiers : Ils participent au financement des activités, apportent des appuis techniques à la réflexion, la programmation et la mise en œuvre des stratégies, projets et programmes en général.

5. Questions transversales :

• 5.1 Foncier rural:

Le foncier rural relatif aux NVA sera géré conformément aux dispositions de la politique et de la loi foncière rurale en vue de sécuriser les jeunes exploitants agricoles. En effet, la création des NVA nécessite au préalable de purger les terres à aménager du droit coutumier d'usage en les déclarant d'utilité publique. Pour cela, des plans directeurs d'aménagement des terres seront élaborés de manière participative et inclusive. Des solutions appropriées aux problèmes spécifiques des différentes zones seront adoptées (prise en compte des risques d'accaparement de terres, etc.).

• 5.2 Financement des NVA :

Il est souhaitable que le financement des premiers villages de l'initiative NVA soit prioritairement inscrit sur le budget d'état et supporté par les 15% alloués au secteur du Développement Rural. Aussi, la contribution des Partenaires Techniques et Financiers peut être sollicités dans le cadre de la coopération technique et financière.

Il est aussi envisagé que l'essentiel des investissements réalisés dans les NVA se fera à crédit que les jeunes habitants devront rembourser selon des critères qui seront définis par les études de faisabilité. Les possibilités de subventionner certaines activités des NVA seront examinés mais seulement en cas de besoin.

En perspective, pour une meilleure planification du programme en phase avec la durée du quinquennat du Président de la République, les études de faisabilité des premiers sites devraient être conduites dans les meilleurs délais ce qui permettrait d'affiner le concept du programme et de mieux évaluer son coût.

• 5.3 Genre et développement :

La mise en œuvre des activités des NVA va engendrer des avantages économiques certains, mais aussi des impacts négatifs, notamment par rapport à l'équité et à l'environnement. D'où la nécessité de prendre en compte les questions genre et environnementales dans les stratégies de développement des NVA.

La politique nationale genre en vigueur sera appliquée dans les NVA. Dans ce cadre, des facilités seront accordées aux jeunes femmes pour être habitantes des NVA au même titre que les jeunes hommes en ce qui concerne les jeunes diplômés sans emploi ils pourront être appuyer pour créer des entreprises de prestation de services (centre d'utilisation de matériels

Agricoles (CUMA), centres de conseil juridique, d'appui-conseil et de gestion, etc.) indispensables au fonctionnement des NVA.

Les questions environnementales seront prises en charge dans les NVA pour contenir les effets négatifs sur l'environnement. Ainsi, dans le cadre des études de faisabilité, une évaluation d'impact environnemental sera faite et un plan de mitigation des aspects négatifs environnementaux adopté.

- **5.4 Formation et Recherche :**

L'innovation constitue un élément clé pour la promotion et le développement des NVA. Par conséquent, un accent particulier doit être mis sur les questions de formation et de recherche par la création des centres de formation, de recherche et d'incubation des entrepreneurs jeunes adaptés aux besoins des NVA.

6. Mesures d'accompagnement :

Pour renforcer l'efficacité de la stratégie de mise en œuvre des NVA, il est nécessaire que l'Etat prenne certaines mesures d'accompagnement. Elles sont indiquées ci-dessous :

6.1 Renforcement des capacités des services chargés de la promotion des NVA,

L'Etat jouera un rôle d'organisation, de régulation, d'impulsion et de facilitation pour attirer les investisseurs privés indispensables pour la viabilité des NVA. Il faudrait également développer de nouvelles compétences au sein de l'administration notamment au niveau des services chargé de l'appui- conseil (DNA, DNGR, Office de Développement) pour leur permettre de faire face aux besoins d'encadrement des exploitations agricoles modernes. Pour développer ces nouvelles compétences au sein de l'administration, des activités de renforcement de capacités des structures, qui seront en charge de la création et de la gestion des NVA seront réalisées. Ces activités démarreront avec des voyages d'études, qui seront organisées dans des pays disposant des expériences dans le développement des NVA (Gabon, Congo, Corée du sud etc.).

6.2 Promotion du développement inclusif au tour des NVA

L'Etat veillera à ce que les NVA impulsent un développement inclusif dans leurs zones d'implantation pour renforcer la résilience des populations vulnérables. La promotion du développement inclusif dans les NVA sera faite en concertation avec les villages existants. Ces villages pourront bénéficier dans la mesure du possible des infrastructures connexes mise en place avec l'implantation des NVA (électricité eau potable communication, marchandes, etc.), ce qui améliorera l'accessibilité des populations concernées aux produits de première nécessité.

6.3 Accompagnement du secteur privé

L'étude de faisabilité des NVA devrait analyser les possibilités de mettre en place des mesures fiscales incitatives au profit du secteur privé qui désire accompagner l'installation des NVA avec la réalisation d'investissements utile à leur développement.

7. RISQUES ET MESURES A ENVISAGER

La création et le développement des NVA sont confrontés à un certain nombre de risques à savoir : (i) la difficulté de coordination liée à la multiplicité des acteurs concernés ; (ii) l'effondrement possible des prix des produits agricole sur les marchés pouvant entraîner la faillite des jeunes exploitations agricoles et (iii) les difficultés de cohabitation avec les villages existants. Pour faire face à ces risques, les mesures d'atténuation suivantes peuvent être envisagées : (i) accélérer la mise en place du comité de pilotage pour rendre effective la participation de tous les départements concernés au processus de mise en place des nouveaux villages agricoles ; (ii) Sécuriser les productions agricoles par la mise en place systématique des aménagements hydro agricoles dans les nouveaux villages agricoles et (iii) mettre en œuvre des actions de développement inclusif au tour des NVA afin de permettre aux villages sur les terroirs desquels seront installés les NVA puissent bénéficier des bons effets de leur installation.